

CONSEIL MUNICIPAL DE PLAINE

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 21 Novembre 2024

Le conseil municipal s'est réuni le 21 novembre 2024 à 20 heures, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia SIMONI, pour une session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 14 novembre 2024.

Membres présents BENOIT Patrick, adjoint
CONRADO Marie-Charlotte, HENRIOT Muriel, LACAF Patrice, BENOIT Jean-Paul, MONEL Lucien, LAVIGNE Didier, DIDIER Céline,

Absents excusés REMUND Nathalie adjoint, PETERSCHMITT Amandine, ROCHEL Michel, GRANDADAM Jean-Marie, KOENIGUER Théo, ACKER Christophe.

Mme REMUND Nathalie a donné procuration à Mme SIMONI Patricia
Mme PETERSCHMITT Amandine a donné procuration à, Mme DIDIER Céline
M. ROCHEL Michel a donné procuration à M. BENOIT Patrick
M. GRANDADM Jean-Marie a donné procuration à M. LAVIGNE Didier
M. KOENIGUER Théo a donné procuration à M. MONEL Lucien

Secrétaire de séance : LACAF Patrice

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Communications :

- Une cérémonie au monument aux morts, en hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie aura lieu le 5 décembre 2024 à 11 heures.
- Le Conseil d'école du 1^{er} trimestre s'est réuni le 10/11/2024. L'effectif scolaire compte un total de 60 élèves répartis comme suit : classe maternelle 19 élèves, CP/CE2 23 élèves, CE1/CM 18 élèves.

ORDRE DU JOUR

1.	AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DE CHAMPENAY : AVENANT N° 1 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE	43
2.	EXTENSION DE L'ECOLE DE PLAINE : AVENANT N° 1 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE	44
3.	AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC PLACE DE L'EGLISE	44
4.	CONSTRUCTION D'UN ATELIER COMMUNAL	45
5.	TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN D'ALMINGOUTTE, CHEMIN DE HIRGOUTTE, CHEMIN DES ODONS ET CHEMIN DU HAUT-BOUT : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX	45
6.	ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES CHAMPS DU MOTÉY : RECHERCHE DE BORNES	46
7.	ACQUISITION DE TERRAIN LIEUDIT SUR LA MINE	46
8.	ACQUISITION DE TERRAIN LIEUDIT BASSE DES MOLIS	47
9.	VENTE DE TERRAIN PAR LA FABRIQUE D'EGLISE	47
10.	PRIX DE VENTE DES BACS D'ORDURES MENAGERES	47
11.	FETE DE NOEL	48
12.	SUBVENTION A L'AERIA (ASSOCIATION POUR L'ETUDE DE LA RESISTANCE INTERIEURE DES ALSACIENS).....	48

1. AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DE CHAMPENAY : AVENANT N° 1 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Vu la délibération du conseil municipal du 23/11/2023 relative à la mission de maîtrise d'œuvre ;

Vu l'acte d'engagement signé le 09/04/2024 avec le cabinet M ASSOCIES ARCHITECTES ;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux intègre une augmentation en raison des différents ajouts et de prestations au programme, apportés dans la phase d'étude, à savoir

- Re-création de planchers
- Reprise toiture
- Réglementation incendie
- Accessibilité

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à passer et signer l'avenant n° 1 en plus-value au marché de maîtrise d'œuvre attribué à M ASSOCIES ARCHITECTES pour des travaux complémentaires d'un montant de 29 087.48 € HT.

2. EXTENSION DE L'ECOLE DE PLAINE : AVENANT N° 1 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Vu la délibération du conseil municipal du 23/11/2023 relative à la mission de maîtrise d'œuvre ;

Vu l'acte d'engagement signé le 09/04/2024 avec le cabinet M ASSOCIES ARCHITECTES ;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux intègre une augmentation en raison des différents ajouts et de prestations au programme, apportés dans la phase d'étude, à savoir

- Prestations supplémentaires, étude de sol
- Surfaces supplémentaires

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à passer et signer l'avenant n° 1 en plus-value au marché de maîtrise d'œuvre attribué à M ASSOCIES ARCHITECTES pour des travaux complémentaires d'un montant de 11 815.00 € HT.

3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC PLACE DE L'EGLISE

Madame le Maire présente au conseil municipal un programme d'aménagement de l'espace public place de l'Eglise qui comprend

- Le réaménagement du parking de la maison de retraite
- L'installation d'une aire de jeux intergénérationnelle proposant des activités pour tous les âges
- La réhabilitation des WC publics

Le coût global de ces travaux peut être évalué à 60 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de réaliser ce programme de travaux,
- Sollicite les aides prévues par l'Etat, la Région et le Département et autres organismes pour financer ces travaux.

4. CONSTRUCTION D'UN ATELIER COMMUNAL

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis estimatif relatif à de construction d'un atelier communal. Le coût des travaux peut être évalué à 270 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de construire un nouvel atelier communal à proximité de la salle polyvalente,
- Autorise le Maire à passer et signer une convention de maîtrise d'œuvre,
- Sollicite les aides prévues par l'Etat, la Région et le Département pour financer ces travaux.

5. TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN D'ALMINGOUTTE, CHEMIN DE HIRGOUTTE, CHEMIN DES OONS ET CHEMIN DU HAUT-BOUT : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Vu la délibération du 15/06/2023 relative aux travaux de voirie chemin d'Almingoutte, chemin de Hirgoutte, chemin des Oons et chemin du Haut-Bout ;

Vu la délibération du 28/09/2023 approuvant l'attribution du marché à l'entreprise VOGEL TP domiciliée à Scherwiller, pour un montant de 207 612.50 € HT.

En accord avec le bureau d'étude URBAMI, maître d'œuvre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les travaux complémentaires suivants :
 - déplacement d'un mât de candélabre chemin d'Almingoutte
 - réfection zone de retournement chemin de Hirgoutte
 - création de fossé au croisement des chemins d'Almingoutte et de Niargoutte pour permettre l'écoulement des eaux pluviales
 - réalisation d'un accès sur les terrains longeant la voirie chemin de Hirgoutte avec pose d'un tuyau en fonte
- autorise le maire à passer et à signer l'avenant N°1 en plus value au marché attribué à l'entreprise VOGEL TP, d'un montant de 3 190.00 € HT, soit 3 828.00 € TTC.

6. ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES CHAMPS DU MOTHEY : RECHERCHE DE BORNES

Vu la délibération du 19/06/2024 relative à l'extension du réseau d'éclairage public rue des Champs du Motey ;

Considérant que pour la pose de 5 poteaux d'éclairage public, il est nécessaire de rechercher les bornes délimitant la voie publique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le devis établi par l'agence de géomètres experts ELLIPSE pour un montant évalué à 575 € HT,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation et au paiement de ces travaux.

7. ACQUISITION DE TERRAIN LIEUDIT SUR LA MINE

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une parcelle appartenant à Monsieur et Madame JELSCH Katia et Daniel et qui sont attenantes à la propriété communale, au lieudit Sur la Mine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée,
Section 17 n° 116, lieudit Sur la Mine avec 19 ares 16 ca
pour un prix total de 500 €,
- Autorise le Maire, faisant office de notaire, à recevoir et authentifier l'acte qui sera rédigé en la forme administrative,
- Désigne M. BENOIT Patrick, 1^{er} adjoint comme représentant de la collectivité, et l'autorise à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à cette acquisition.

8. ACQUISITION DE TERRAIN LIEUDIT BASSE DES MOLIS

Madame le maire propose au conseil municipal d'acquérir une parcelle contiguë à la propriété communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée, Section 2 n° 102 lieudit Basse des Molis avec 12 ares 87 ca pour un prix global de 350 €.
- Autorise le maire à signer toutes pièces relatives à ces acquisitions notamment l'acte notarié à intervenir. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

9. VENTE DE TERRAIN PAR LA FABRIQUE D'ÉGLISE

La fabrique d'église de la paroisse Saint Arnould est propriétaire d'un terrain situé section 13 n° 31 au lieudit Devant la Cote, d'une superficie de 17.30 ares.

Le conseil de fabrique a décidé, en date du 21/05/2024, de vendre ce terrain pour les besoins de la paroisse au prix de 1500 €, à Monsieur et Madame Sabine et Claude VIX, propriétaires riverains.

Le conseil municipal,

- Approuve la vente de terrain décidée par le conseil de fabrique en date du 21/05/2024.

10. PRIX DE VENTE DES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer le prix des poubelles rétrocédées aux habitants de la commune, sur la base du prix facturé à la commune par le Sélect'Om, soit à ce jour
 - Bac ordures ménagères 140 L : 35 €
 - Bac ordures ménagères 240 L : 42 €

11. FETE DE NOEL

La fête de Noël des séniors aura lieu à la salle polyvalente le dimanche 15 décembre 2024.
Un repas servi par traiteur sera proposé aux personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi qu'à leur conjoint.
Une attention particulière sera adressée aux personnes ne pouvant pas participer à cette manifestation.

Des livres et friandises seront distribués individuellement aux enfants des écoles lors de la fête de Noël organisée le 13 décembre 2024, et, en concertation avec les enseignants, un équipement sera offert à chaque classe de l'école de Plaine.

12. SUBVENTION A L'AERIA (ASSOCIATION POUR L'ETUDE DE LA RESISTANCE INTERIEURE DES ALSACIENS)

L'association AERIA regroupe des passionnés d'histoire désireux de mieux faire connaître le combat des Alsaciens et Alsaciennes contre le nazisme et réalisent des recherches sur la Résistance Alsacienne en Alsace, dans le reste de la France et dans le monde.

Pour rendre hommage aux résistants et faire connaître leurs actions, l'association a réalisé une exposition itinérante. Cette exposition temporaire a eu lieu à la salle polyvalente de Plaine du 3 au 13 novembre 2024.

Afin de remercier cette association pour leur travail et investissement, le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide d'attribuer à l'AERIA une subvention de 300 €.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire,
Patricia SIMONI

Le secrétaire
Patrice LACAF